

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26087017*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****29 JUIN 2026****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT Greffe Tournai****N° d'entreprise : 0472 131 464****Nom****(en entier) : Maison Vivante du Pays des Collines****(en abrégé) :****Forme légale : ASBL****Adresse complète du siège : Ruelle des Ecoles 1 7890 Ellezelles****Objet de l'acte : AG 22/06/2026****Éléments marquants :**

Admission d'un nouveau membre à l'assemblée générale : les Paysans de la Place à L'Aulnoit, représentés par Josiane Ronsse.

Désignation d'Axelle Risselin comme directrice, et par conséquent déléguée à la gestion journalière.

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ASBL Maison Vivante du Pays des Collines

Tenue le 22/06/2026 à 18h30

Assemblée générale ordinaire

Membres présents : Benoît Hennaut, Laurent Dubuisson, Laura Dewierdt, Alain Lerate, Christian Pieman, Nicole Delfairière, Johan Hustache, Agostino Populin, Etienne Lambert, Laurence Quittelier, Elodie Deborgies, Vincent Decouttere, Julien Cauchie, Alexandre Boitte, Aurore Couckhuyt, Jean-Baptiste Deramée, Fabrice Desterke

Membres excusés : Pierre Vandewattyne, Cyrielle Gonieau, Ann Bellinck, Isabelle Coppée

Procurations valides :

-André Cotton a donné une procuration à Agostino Populin

-Martine Savonet a donné une procuration à Elodie Deborgies

En conséquence, le nombre de procurations valides est de 2.

Invitées : Josiane Ronsse, Axelle Risselin

Tous les membres de l'assemblée ont reçu à temps et à heure la convocation ainsi que l'ordre du jour.
L'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour.**1) Approbation du PV de la réunion d'AG précédente**

Le PV de la réunion d'AG du 03/02/2026 ne soulève aucune remarque particulière.

Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

2) Présentation des comptes 2025 et approbation

Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale. Ils comprennent le bilan après répartition et les comptes de résultat.

Une provision pour grosses réparations et entretiens a été constituée en 2013 en vue des réparations à effectuer au parcours spectacle. Etant donné que les travaux sont intégralement pris en charge par la Commune, la provision de 30.000 euros a été reprise en résultat.

Une nouvelle provision de 24.028,03 euros a été constituée en 2025 en raison du remboursement des fonds sociaux à prévoir.

L'assemblée obtient des réponses satisfaisantes aux questions posées.

En conséquence, les comptes annuels y compris l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité. Le résultat de l'exercice est reporté.

3) Décharge aux administrateurs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

4)Présentation du budget 2026 et approbation

Le budget 2026 est présenté à l'assemblée par le président et la directrice ; celui-ci ne soulève aucune remarque particulière.

Le budget 2026 est approuvé à l'unanimité.

5)Admission/démission de membres de l'AG

Souhaite devenir membre de l'assemblée générale de l'ASBL :

-Paysans de la place à l'Aulnoit représenté par Josiane Ronsse

Cette candidature est approuvée à l'unanimité.

6)Avancées du projet, perspectives et programme d'ouverture

La directrice expose le programme d'ouverture de la Maison Vivante qui se veut progressif durant la 1ère quinzaine de septembre. L'inauguration protocolaire du lieu se tiendra le 19 septembre en début de soirée.

Les membres sont invités à une visite de l'état actuel du chantier de la Maison Vivante.

7) Divers

Les recrutements de l'équipe professionnelle de la Maison Vivante ont eu lieu de mars à mai 2026 et se sont déroulés sur des critères objectifs ; tous les postes ont été pourvus et les prises de fonction se succèdent. L'équipe sera au complet dès la 2ème moitié d'août 2026.

Il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Fait à Ellezelles, le 22/06/2026.